

PROJECT DOCUMENT
Mauritanie

Intitulé du projet: Renforcement des capacités de gestion des frontières et accès à la sécurité pour la lutte contre le terrorisme dans la région de Hodh El Chargui

Numéro du projet: 00110217

Partenaire de réalisation: Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MIDEC)

Date de démarrage: 15 Avril 2018 **Date d'achèvement:** 14 Avril 2019 **Date de réunion du CAP:** 2 March 2018

Description succincte
<p>La wilaya de Hodh El Chargui, la principale région affectée par l'afflux de réfugiés maliens, est caractérisée par une situation sécuritaire précaire et des frontières poreuses sur une distance de 300 kms avec le Mali. Compte tenu de la situation géographique et de l'accueil prolongé des réfugiés maliens, la population de cette zone est en plus menacée en raison de l'impact négatif imprévisible du crime organisé, des activités extrémistes violentes et du manque d'opportunités économiques ouvertes aux personnes pauvres. A cela s'ajoute le problème d'accès aux ressources naturelles tels que l'eau et le pâturage. Le projet se focalise sur le renforcement des capacités des communautés et des institutions locales pour une meilleure gestion des frontières, dans un contexte de sécurité humaine et de renforcement des liens et de coordination entre ces acteurs. Le projet vise également le renforcement de la résilience des populations dans une approche participative de développement/sécurité. La question de l'autonomisation des femmes, en tant que facteur accélérateur de la réduction des inégalités, de la paix et du développement ainsi que leur participation dans la lutte contre le terrorisme est également abordée.</p>

Contributing Outcome (UNDAF/CPD, RPD or GPD): Project Indicative Produit(s): 1.1 Le dispositif de coordination de la gestion des frontières dans la Moughataa de Bassikounou est opérationnel; 1.2 Produit 2.1 : Un système pour le contrôle des armes légères de petit calibre (ALPC) et le mouvement de personnes est établi et est opérationnel; 1.3 Produit 2.2 : Les femmes et les jeunes participent activement dans la gestion des frontières et la lutte	Total des ressources nécessaires:	540.000 USD	
	Total des ressources allouées	TRAC du PNUD:	40.000
		Funding Windows:	500.000
		Gouvernement:	0
		Apports en nature:	NA
	À financer:	0	

Approuvé par:

Gouvernement	PNUD
S.E. Ahmedou ABDELLA, Ministre, Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation 	José LEVY, Représentant Résident a.i 
Date: 05 MARS 2018	Date: 05/03/2018

I. PROBLÉMATIQUE DE DÉVELOPPEMENT

L'évolution des conflits au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et la mondialisation du recrutement de jeunes djihadistes déterminent dans une large mesure la nécessité d'une action rapide pour soutenir les pays sahéliens dans leur lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent et le manque de sécurité. En outre, le développement de l'instabilité dans la région du Sahel s'est produit à un rythme très rapide au cours des dernières années, mettant en scène un niveau extrêmement élevé d'imprévisibilité de l'évolution de la situation. Les risques de terrorisme et de criminalité dans la région du Sahel sont donc les risques de terrorisme et de criminalité en Mauritanie.

La région du Sahel, où la Mauritanie est située, reste très instable et voit même une nouvelle escalade d'incidents de terrorisme ainsi que de circulation d'armes légères et de petits calibres (ALPC). Les récents incidents de sécurité au Mali, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Tchad représentent une menace transfrontalière latente. Cette menace est de plus en plus exacerbée au niveau national, accompagnant une tendance générale à la radicalisation.

La Mauritanie ne dispose pas d'assez de capacités en matière de gestion des frontières pour faire face à cette situation. La coordination entre les structures communautaires d'une part et le système de coordination pour assurer une lutte adéquate contre le terrorisme d'autre part est faible. Dans ce cadre, le renforcement des capacités de gestion des frontières au niveau national se pose de manière critique. Cette nécessité se pose de manière plus urgente dans la Wilaya du Hodh El Charghi et particulièrement à Bassikounou, zone frontalière avec le Mali.

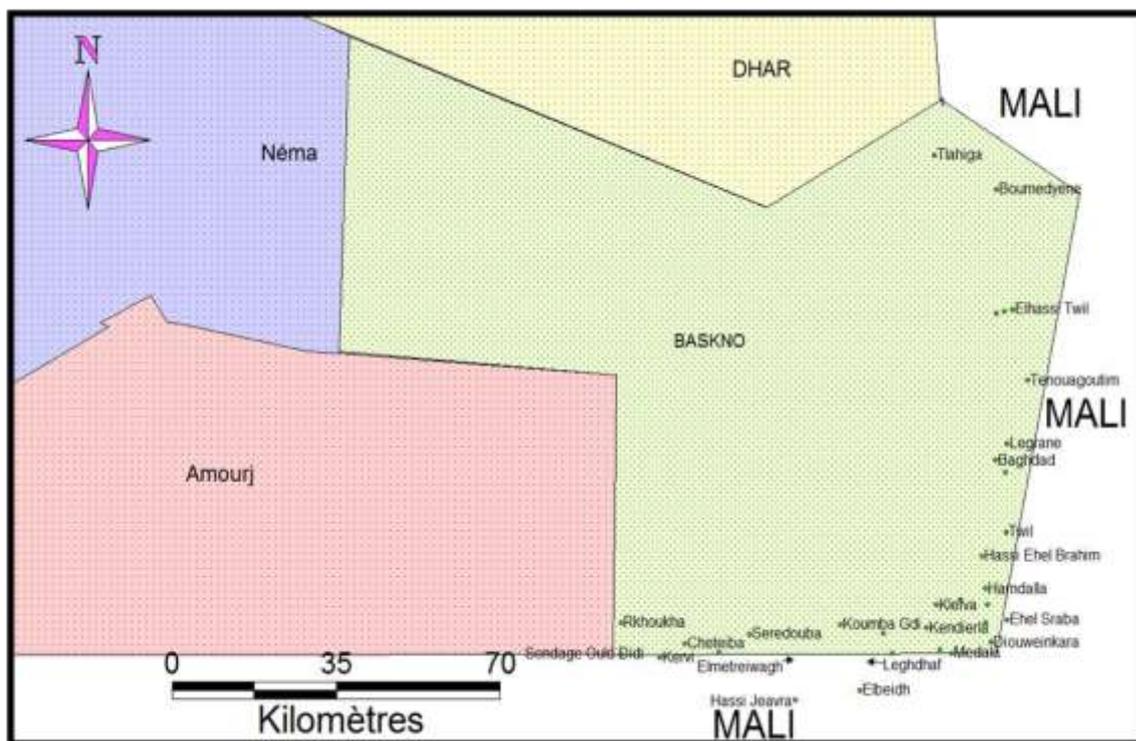
La région de Hodh El Charghi couvre une grande partie de la frontière avec le Mali et se situe dans le sud-est du pays, avec une superficie de 182 700 km² comprenant sept départements (Moughataas) et 31 communes. Du point de vue des habitants, il vient après Nouakchott, la capitale de Mauritanie, avec une population de 430 668 habitants, soit 12,2% de la population nationale. Plus de 52% sont des femmes et plus de 53% ont moins de 20 ans. La population rurale représente 81% de la population totale de la région.

Les communautés Mauritaniennes dans la région du Hodh El Chargui sont sérieusement affectées par l'instabilité dans le Mali avec l'accueil du camp de réfugiés de Mbera dans la Moughatta de Bassikounou. Le camp regroupe à lui seul, sans compter les réfugiés installés en dehors, 52.000 réfugiés. En plus, la Moughataa accueille régulièrement des nouvelles chaînes d'arrivée de Maliens déplacés. En même temps, les réfugiés nomades exercent une forte pression sur les ressources en eau et pâturage, avec risque davantage de subir des dommages de fragilisation de la cohésion sociale entre les communautés hôtes et les réfugiés.

La Moughataa de Bassiknou est peuplée de 87.505 habitants selon les données du Recensement General de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2013. Elle regroupe plus de 39 villages, répartis, selon les communes, comme suit : (i) la commune de Fassala regroupe 15 villages le long des frontières, (ii) la commune d'Elmeguevaa avec 06 villages, (iii) la commune d'Edehaar regroupe 03 villages et (iv) la Commune de Bassikounou regroupe plus de 15 villages.

La Moughataa de Bassikounou constitue la façade frontalière Est de la Wilaya avec le Mali sur 300 kms de frontières terrestres poreuses. La Moughataa dispose d'un seul point d'accès de contrôle sur la frontière, au niveau de la ville de Fassala ; le second est au niveau de la Ville de Bassikounou, à 90 kms de la frontière. Le contrôle des mouvements entre les villages Mauritaniens et les populations vivant dans les villages Maliens avoisinants le long de la frontière est difficile à maîtriser. Le point administratif malien le plus proche de Fassala est Léré qui se trouve à 70 kms de la frontière.

Comme le montre la carte de la Moughataa, ci-dessous, plus de 24 villages de la Mauritanie se trouvent à une distance de moins de 10 kms de la frontière avec le Mali. D'où la présence d'un mouvement intensif de personnes incontrôlées du à l'existence du seul point de passage de contrôle situé à Fassala.



Le contrôle des frontières est confronté aux mouvements de migration clandestine, de groupes armés, de trafic et commercialisation illicite d'armes et le trafic des drogues avec les marchés hebdomadaires dans la Moughattaa de Bassikounou, Mbera, Fassala, Gneiba et Agore. Les autorités indiquent que 80% des réfugiés du camp de Mbera (environ 52.000 réfugiés) ont des mouvements importants d'échanges avec le Mali.

La sécurisation des frontières avec le Mali nécessite la mise en place d'une équipe mobile en complément au travail déjà effectué au point d'accès de Fassala, qui est construit et équipé avec l'appui de l'Organisation Internationale des Migrations (OIM). Les mouvements des populations nécessitent une forte coordination avec les populations locales dans les villages frontaliers pour le suivi des mouvements des groupes de migrants et de marchands venant en général de Tombouctou et Tamanrasset, fief des groupes armés.

En même temps, les mouvements des groupes de la Lybie vers le Mali, le Burkina Faso et l'Est de la Mauritanie, avec la pratique de commerce des armes légères, constituent une menace à la sécurité des personnes et des biens dans la zone frontalière avec le Mali. Les groupes armés dans le nord du Mali utilisent les drogues et le commerce des ALPC dans le trafic et le financement des mouvements armés. Il n'existe pas d'informations fiables sur le nombre d'armes en circulation dans le pays. Cependant, une récente étude diagnostique sur la situation des armes légères en Mauritanie estime à 75.000 le nombre d'ALPC en circulation en Mauritanie (Rapport 2014). La région du Hodh El Chargui, frontalière avec le Mali et faisant face aux flux de mouvement de commerce de trafic d'armes tout le long de la frontière, nécessite qu'une attention particulière soit accordée à ce problème qui menace la sécurité dans la zone.

Les services frontaliers ne disposent pas de moyens suffisants pour assurer le contrôle des mouvements en dehors du point de passage. Cela nécessite de doter les forces de sécurité en charge de la gestion des frontières (Police, Gendarmerie et Douanes) de moyens de communication, de détecteurs d'ALPC et stupéfiants et de moyens de communication avec les comités de sécurité dans les villages le long des frontières

Au niveau de la coordination de la gestion de frontières, le dispositif existant est faible aux niveaux régional et local. La stratégie de gestion intégrée des frontières prévoit la mise en place de cadres de concertation dans la Wilaya et dans la Moughataa pour coordonner les interventions et assurer les synergies des différents intervenants y compris les communautés locales le long des frontières. L'objectif de ce cadre de concertation est de développer les capacités des institutions en charge de la gestion des frontières (Police,

Douane, Gendarmerie, communautés), de renforcer le contrôle des frontières, de lutter contre le trafic transfrontalier, de faciliter la circulation des personnes et des biens et de coordonner les interventions et les institutions nationales et internationales.

Le projet vise le renforcement de la réponse nationale pour la protection des populations vulnérables contre les risques de terrorisme dans la région de Hodh El Chargui et principalement dans la Moughatta de Bassikounou, en accordant une place de choix pour le rôle de jeunes, des femmes dans la lutte contre le terrorisme.

II. STRATÉGIE

Le projet est aligné avec le Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel au niveau régional et avec la Stratégie de Gestion Intégrée des Frontières et la Stratégie Nationale de Lutte contre le Terrorisme et la Criminalité Transnationale au niveau national. L'objectif principal du projet est de renforcer la gestion des frontières pour la lutte contre le terrorisme, de faciliter l'accès à la sécurité et améliorer la résilience des populations de la zone face aux questions sécuritaires. Pour adresser ce défi, la contribution des communautés dans la lutte contre le terrorisme est vivement sollicitée à travers une approche participative et inclusive de développement qui permettrait de concilier les aspects de sécurité avec des réponses économiques et institutionnelles aux besoins des communautés.

Le projet contribue à l'attente de l'agenda 2030 des Nations Unies. Il contribue également à l'Objectif de Développement Durable (ODD) 16 relatif à la justice, à la paix et les institutions fortes (cibles 16.1, 16.3 et 16.4), à l'ODD 8 sur le travail décent et la croissance économique (cibles 8.3, 8.5 et 8.6) et l'ODD 10 sur la réduction des inégalités (cible 10.7). Le projet contribue également à l'ODD 5 relatif à l'autonomisation des femmes (5.5).

Le projet mettra à contribution les dispositifs déjà mis en place par les partenaires intervenant à Bassikounou et en particulier les 36 comités mixtes de prévention des conflits dans les villages frontières avec le Mali. Il s'agit des comités mis en place avec l'appui de l'OIM, du Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) et l'ONG INTERSOS, pour la résolution des conflits visant l'amélioration de la cohésion sociale entre la population hôte et les réfugiés. Les comités mixtes sont composés d'hommes leaders ainsi que de jeunes et de femmes. Le rôle des femmes dans la sécurité se matérialise à travers la surveillance et l'encadrement des jeunes et la détection des signes de radicalisation. Le PNUD mettra en place une collaboration étroite avec l'OIM qui a financé la construction du poste frontalier de Fassala et a formé les forces de sécurité.

Du point de vue du genre, le rôle des femmes dans la lutte contre le terrorisme est d'une importance capitale car elles peuvent (i) propager l'éducation anti-terroriste au sein de leurs familles et au niveau de la communauté (ii) identifier les comportements bizarres de leurs enfants et (iii) jouer un rôle dans détection des signes précoces des futures terroristes. La dimension genre sera intégrée dans toutes les séries d'activités proposées, avec une participation significative des jeunes dans la lutte contre le terrorisme. Des activités génératrices de revenus sont prévues au profit des membres des communautés dans les zones frontalières pour renforcer leur autonomisation économique en tant qu'acteurs de la lutte contre le terrorisme.

La proposition de projet actuelle consolidera les réalisations de deux projets récemment terminés, à savoir le projet sur la Consolidation de la Gouvernance, la Paix et la Sécurité au Sahel et le projet sur la Consolidation de la Paix, la Sécurité et la Justice en Mauritanie. Ce projet sera également mis en œuvre en étroite collaboration avec le Projet Régional sur la Gestion des Frontières et les Communautés Frontalières au Sahel.

Les expériences passées à travers des projets financés par le Japon ont montré qu'il est nécessaire une implication accrue des partenaires nationaux pour un suivi rapproché des activités visant la lutte contre le terrorisme et la gestion des frontières.

La stratégie du projet prévoit s'appuyer sur une approche combinant la collaboration entre les services de sécurité des frontières et les communautés vivant dans les villages frontaliers, l'implication des associations de jeunes et de femmes comme partenaires ainsi que la création d'opportunités économiques pour le financement des activités génératrices de revenus pour améliorer la situation économique des populations pauvres et occuper les jeunes et les femmes. Les acteurs communautaires pourront également

contribuer à travers une plus grande vigilance vers tout comportement inhabituel pouvant entraîner une atteinte aux intérêts des populations et des communautés.

Un effort spécifique sera accordé à la participation des femmes et des jeunes dans la promotion de sociétés pacifiques et dans la lutte contre le terrorisme. Le projet veillera en particulier à la sécurité des femmes et à leur participation et leadership par rapport aux activités prévues. Le changement attendu sera essentiellement une forte collaboration entre les communautés et les institutions locales pour un environnement amélioré de paix sociale et sécurité. Les acteurs concernés bénéficieront de formations pour le renforcement de leurs capacités dans ce domaine.

Le projet contribuera au résultat du Document de Programme du Pays relatif à la gouvernance, effet 2 : vers 2022, la Mauritanie a une bonne gouvernance où (a) les institutions en charge de l'État de droit sont indépendantes et les droits de l'homme sont promus et respectés ; (b) l'administration publique et les autorités locales et régionales doivent assurer un accès équitable aux services ; (c) un système démocratique plus transparent, plus participatif et plus inclusif ; (d) les populations, particulièrement les jeunes et les femmes, sont engagées dans la lutte contre la radicalisation et les menaces de sécurité.

III. RÉSULTATS ET PARTENARIATS

Résultats escomptés

Les interventions du projet sont bâties sur les acquis d'autres résultats déjà obtenus dans le cadre de projets précédents de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, mis en œuvre par le PNUD et par d'autres partenaires. Les interventions auront lieu à deux niveaux : le niveau régional (la wilaya de Hodh El Chargui et la Moughataa de Bassikounou) et le niveau communautaire (villages). Les résultats attendus sont les suivants :

- (i) les capacités du dispositif régional de gestion intégrée des frontières sont renforcées ; et
- (ii) des mécanismes communautaires pour la sécurité sont mis en place et contribuent au renforcement de la sécurité des frontières et à la lutte contre le terrorisme.

Les principaux produits porteront sur :

Produit 1 : Le dispositif de coordination de la gestion des frontières dans la Moughataa de Bassikounou est opérationnel.

Pour la réalisation du produit 1, les activités à entreprendre sont les suivantes :

- Mise en place du cadre légal du dispositif intégré de gestion des frontières aux niveaux régional et local ;
- Equipement des services de coordination de gestion des frontières dans la Wilaya de Hodh El Chargui;
- Formation des membres du comité régional et départemental sur la gestion intégrée des frontières ;
- Formation des autorités régionales de sécurité et de justice sur les instruments internationaux contre le trafic illicite de drogue, la corruption, le trafic d'armes et la migration ;
- Acquisition de moyens de communications pour faciliter les échanges entre les membres des comités villageois et la sécurité de frontière ;
- Élaboration d'un plan de communication et de sensibilisation sur les dangers du terrorisme.

Produit 2 : Les capacités techniques et logistiques du dispositif de gestion de frontières sont améliorées pour contrôler les armes légères de petit calibre (ALPC) et le mouvement de personnes.

Pour la réalisation du produit 2, les activités à entreprendre sont les suivantes :

- Equipement du poste frontalier de Fassalla en moyens techniques pour le contrôle de mouvement des personnes et de détection d'ALPC ;
- Formation des responsables de sécurité sur l'utilisation des équipements et leur maintenance ;
- Organisation de réunions communautaires impliquant les forces de sécurité de gestion des frontières sur les thèmes de la gestion des frontières, des ALPC, du terrorisme et de la coordination avec les communautés ;

- Réalisation de campagnes de sensibilisation des acteurs de gestion de frontières et des citoyens locaux sur la législation nationale en matière de détention et de circulation des ALPC ;
- Acquisition de motos pour les déplacements des responsables de sécurité des frontières pour le contrôle des mouvements frauduleux ;
- Réalisation d'une enquête pour mesurer le degré de prise de conscience de la population sur les dangers des ALPC et la lutte contre le terrorisme.

Produit 3 : Les femmes et les jeunes participent activement dans la gestion des frontières et la lutte contre le terrorisme.

Pour la réalisation du produit, les activités à entreprendre sont les suivantes :

- Réalisation de campagnes de sensibilisation sur les dangers du terrorisme et la sécurité avec une représentation des jeunes et femmes et des chefs religieux dans les villages frontaliers ;
- Sensibilisation des femmes et des jeunes sur les dangers de la libre circulation des ALPC dans les villages frontaliers ;
- Mise en œuvre d'activités génératrices de revenus pour soutenir l'autonomisation des jeunes et de femmes membres des comités villageois de sécurité.

Produit 4 : Gestion du projet assurée

- Recrutement de VNUs ;
- Suivi évaluation du projet ;
- Communication pour la visibilité des interventions

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats escomptés

Des ressources humaines et financières seront mises à disposition pour l'attente des résultats attendus. L'équipe de l'Unité Gouvernance du PNUD sera impliquée et coordonnera du côté PNUD la mise en œuvre directe des activités du projet, en étroite collaboration et implication avec les partenaires nationaux. Pour la mise en œuvre des activités, des consultants et formateurs nationaux seront recrutés pour la bonne conduite des ateliers et des études prévues dans le cadre du projet. Les contrats, les achats et l'acquisition des équipements seront effectués en conformité avec les besoins exprimés par les autorités locales et en conformité avec les procédures du PNUD.

Partenariats

Les activités du projet seront réalisées en étroite collaboration avec les acteurs intervenants dans les zones du projet. En outre, il s'appuiera sur l'expertise du PNUD en matière d'ALPC, sur le programme national de déminage et le MIDEDEC. Il coordonnera avec :

- L'OIM, en termes de villages cartographiés, les comités locaux existants et les nouveaux comités ainsi que les modules des formations élaborés pour la thématique de gestion des frontières. Les modules de formation sur la gestion des frontières seront partagés;
- L'HCDH, en termes d'appui et de savoir-faire en matière de constitution des comités villageois ;
- Les Volontaires des Nations Unies, qui fourniront des volontaires basés dans la région d'El Hodh Chargui pour le suivi des activités dans la région ;
- L'USAID qui a déjà une expérience sur la matière, avec l'implication des jeunes dans la lutte contre le terrorisme dans d'autres régions ;
- Les ONG nationales opérantes dans la Moughataa de Bassikounou.

Risques et hypothèses

Les analyses des risques possibles font sortir les risques suivants :

Risques	Mitigation des risques
Risque Administratif: Changement d'organigrammes ou de responsables dans le Ministère de tutelle, causant un retard dans la mise en œuvre du projet.	Dynamiser les instances de gestion et de pilotage du Projet dans le cadre du dispositif de l'UNDAF/CPD pour assurer la transition en cas de changement de responsable ou d'organigramme.
Risque sécuritaire: Instabilité sécuritaire suite à des activités terroristes dans la région qui menace la continuité des interventions et le mouvement du personnel.	Mettre en œuvre le Plan de Continuité de Service (BCP) en collaboration avec UNDSS.
Risque environnemental : les aléas climatiques	Mettre en œuvre les procédures accélérées pour répondre aux situations de crise
Risque social : Exacerbations des conflits entre les populations hôtes et les réfugiés ou bien entre les membres des communautés dans la région	Concevoir un plan pour la prévention et résolution des conflits.
Risque financier : Fluctuation du taux de Dollar	L'utilisation du taux de change fixe du PNUD.

Implication des parties prenantes

L'association des partenaires nationaux à la formulation de ce projet a été assurée à travers des visites de terrain, des réunions de discussion et recueil de recommandations d'initiatives précédentes, qui ont été bien intégrées dans le document. L'implication des partenaires nationaux sera assurée à travers la désignation de points focaux qui travailleront en étroite collaboration avec le PNUD. Les partenaires clés pour cette intervention sont : Le Ministère de l'Intérieur et Décentralisation, Le Ministère de la Justice, le Ministère de la Défense, le Programme National de Déminage et les organisations de la société civile opérant dans la région.

Les populations cibles du projet sont les communautés, les forces de sécurité et l'administration locale qui bénéficieront d'actions de renforcement de leurs capacités, leur permettant de jouer convenablement leur rôle dans la lutte contre le terrorisme. L'engagement des communautés sera essentiellement effectué à travers les activités de sensibilisation et de plaidoyer.

Coopération Sud-Sud et triangulaire

Le projet compte apprendre de l'expérience du G5-Sahel dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et la promotion de la sécurité. Ceci sera fait en collaboration avec les autorités Maliennes pour la duplication de leur expérience. Des réunions de discussions et des ateliers de partage d'expériences seront effectuées dans ce sens. Par ailleurs, le projet améliorera les synergies et la collaboration avec d'autres partenaires de développement comme le G5-Sahel et l'OIM, engagés dans le soutien de la région.

Connaissance

En matière de gestion des connaissances, les évaluations, les études, les rapports de projet seront publiés et disponibles en forme physique et digitale et accessibles sur intranet et en ligne. En termes de visibilité, le chargé de communication au sein du bureau PNUD travaillera avec l'équipe du projet pour les publications dans la presse et la diffusion télévisée des événements du projet. Les médias publics et privés seront largement impliqués dans les actions de sensibilisation du projet.

L'enquête finale du projet sera présentée aux partenaires.

Durabilité et amplification

Le projet envisagera des techniques de sortie qui aideront le gouvernement de prendre en main le relais après la clôture du projet, à savoir :

- La conduite de formations dans le domaine de la gestion des frontières et la mise à disposition de modules de formation qui aideront des nouveaux responsables en charge de cette thématique à bénéficier du même programme de renforcement de capacités et d'avoir les capacités requises pour la conduite de cet exercice ;
- Le renforcement des capacités des acteurs concernés en matière d'utilisation et maintenance des équipements, ce qui contribuera à la durabilité de ces outils ;
- La mise en place d'activités génératrices de revenus que constitueront un facteur de lutte contre la pauvreté et l'autonomisation des membres des comités locaux d'une part, et la durabilité du travail de ses comités d'un autre.

IV. GESTION DU PROJET

Le projet sera exécuté selon la modalité NEX avec les services d'appui du PNUD. Le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, à travers la Direction Générale de l'Administration Territoriale et le Programme National de Déminage et de Développement Humain, sera le partenaire principal.

Pendant le processus de formulation du document de projet, l'analyse causale a été utilisée pour préparer la théorie de changement et identifier les chemins les appropriés pour l'achèvement des résultats escomptés.

Les actions identifiées sont bâties sur les acquis d'initiatives précédentes et constituent un complément aux actions entreprises ou existantes de plusieurs partenaires dans la localité. Des synergies avec ces actions seront utilisées et renforcées.

Au sein des institutions publiques bénéficiaires, le PNUD s'appuiera sur les points focaux pour la mise en œuvre des activités et maintenir un dialogue continu avec les homologues nationaux.

Tous les recrutements et les achats de biens et de services confiés au PNUD seront menés selon les règles de la transparence et de la compétitivité, conformément aux procédures du PNUD. Des long term agreements (LTAs) existants avec d'autres agences locales seront utilisés dans la mesure du possible.

Comité de Suivi

Le Comité de Suivi est l'organe de suivi de la mise en œuvre du projet. Il a les fonctions suivantes :

- Examiner et approuver les plans de travail du projet ;
- Évaluer l'état d'avancement du projet sur la base des rapports établis par le responsable du programme du PNUD ;
- Examiner les problèmes de rendement et décider d'éventuelles adaptations nécessaires ;
- Approuver les révisions budgétaires et de substances.

Le comité est composé de :

- Direction Générale de l'Administration Territoriale /MIDEC;
- Programme National de Déminage/MIDEC
- Direction Générale des Politiques et Stratégies de Développement au Ministère de l'Economie et des Finances ;

Conformément à l'approche programme, tous les projets dans le portefeuille de la bonne gouvernance sont placés sous la supervision du Comité de Pilotage de l'effet Gouvernance du CPDD.

Le projet sera ancrée au sein de l'Unité de Gouvernance du PNUD qui supervise le programme et les aspects administratifs et financiers liés à la mise en œuvre des activités (programmation, comptes rendus des réunions du Comité d'Effet CPDD, gestion et surveillance du matériel et des fournitures, contrats de consultants engagés par l'institution de mise en œuvre, suivi des dépenses du projet, surveillance du

budget et contributions à la préparation des rapports, etc. Les activités programmatiques et administratives comprennent également :

- Identification et recrutement de consultants internationaux ;
- Identification et recrutement de consultants nationaux ;
- Acquisition de matériel et / ou fournitures et d'autres matières ;
- Paiements aux fournisseurs et gestion des ressources financières et opérations ;
- Identification et mise en œuvre des activités de formation ;
- Organisation d'ateliers.

V. CADRE DE RÉSULTATS

Effet 2 du Document de Programme du Pays : Vers 2022, la Mauritanie a une bonne gouvernance où (a) les institutions en charge de l'État de droit sont indépendantes et les droits de l'homme sont promus et respectés ; (b) l'administration publique et les autorités locales et régionales doivent assurer un accès équitable aux services ; (c) un système démocratique plus transparent, plus participatif et plus inclusif ; (d) les populations, particulièrement les jeunes et les femmes, sont engagées dans la lutte contre la radicalisation et les menaces de sécurité.

Indicateurs d'effet tels qu'ils figurent dans le Document de Programme du Pays y inclus la situation de référence et les cibles : Perception du terrorisme comme un crime par les jeunes et les femmes

Les jeunes : Niveau de référence : 50% ; Cible : 70%

Les femmes : Niveau de référence : 48,5 % ; Cible : 70%

Produit(s) applicable(s) du Plan stratégique du PNUD : Produit 2.6: Les jeunes et les femmes au niveau national et dans les zones frontalières ont amélioré leurs connaissances sur les dangers de la radicalisation et du terrorisme.

Intitulé et numéro Atlas du projet: Renforcement des capacités de gestion des frontières et accès à la sécurité pour la lutte contre le terrorisme dans la région de Hodh El Chargui, **Numéro de projet :** 00110217

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUIT ¹	SOURCE DE DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (par fréquence de recueil des données)					MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS	
			Valeur	Année	2018						FINAL
Produit 1 : Le dispositif de coordination de la gestion des frontières dans la Moughataa de Bassikounou est opérationnel.	Nombre de rapports produits par le comité de gestion de frontières au niveau de la Moughatta de Bassikounou	Rapport de mise en œuvre	0	2017	04					04	Revue documentaire
	Existence d'un acte formel de création de comités au niveau de Moughatta et au niveau villageois	Rapport d'activités du projet	Non	2017	Oui					Oui	Revue documentaire

¹ Il est recommandé que les projets utilisent les indicateurs de produits issus du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources (IRRF) du Plan stratégique du PNUD, selon qu'ils sont pertinents, en sus des indicateurs de résultats spécifiques du projet. Il conviendra éventuellement de ventiler les indicateurs par sexe ou selon les autres groupes cibles.

Produit 2 : Les capacités techniques et logistiques du dispositif de gestion de frontières sont améliorées pour contrôler les armes légères de petit calibre (ALPC) et le mouvement de personnes.	Nombre de personnes empruntant le poste frontalier de Fassalla	Rapport d'activités du projet	200	2017	2000					2000	Rapport d'activités du projet
	Nombre d'ALPC détectés au niveau du poste frontalier de Fassalla	Rapport d'activités du projet	0	2017	50					50	Rapport d'activités du projet
Produit 3 : Les femmes et les jeunes participent activement dans la gestion des frontières et la lutte contre le terrorisme.	Pourcentage de jeunes et de femmes ayant des connaissances sur le terrorisme, dégagé par sexe	Rapport d'enquête de perception	0	2017	60%					60%	Enquête
	Pourcentage de jeunes et de femmes participant dans les activités de sensibilisation sur les dangers du terrorisme et la gestion des frontières	Rapport d'activités du projet	0	2017	70%					70%	Enquête
Produit 4 : Gestion du projet assurée	Rapport de projet établi	Rapport	0	2017							Rapport de mise en œuvre

VI. SUIVI ET ÉVALUATION

Conformément aux politiques et procédures de programmation du PNUD, le projet fera l'objet d'un suivi selon les plans de suivi et d'évaluation ci-dessous :

Plan de suivi

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Action prévue	partenaires éventuels	Coût éventuel
Suivre le progrès vers les résultats	Les données de progression des indicateurs des résultats du cadre de résultats seront recueillies et analysées afin d'évaluer l'état d'avancement du projet et décider de réaliser les extrants convenus.	Tous les trimestres, ou à la fréquence requise pour chaque indicateur	Les retards de progrès seront traités par la direction de projet.	Equipe de projet ; Comité de gestion	
Suivre et gérer les risques	Identifier les risques spécifiques qui peuvent menacer l'atteinte des résultats escomptés ; Identifier et surveiller les mesures de gestion du risque à l'aide d'un journal des risques ; cela comprend le suivi des mesures et des plans qui auraient pu être nécessaires selon les normes environnementales et sociales du PNUD ; Vérifications seront effectuées conformément à la politique sur la vérification du PNUD de gérer les risques financiers.	Trimestriel	Des risques sont identifiés par la direction de projet et des mesures seront prises pour les gérer ; Le journal des risques est activement maintenu pour suivre les risques identifiés et les mesures palliatives.	Equipe de projet ; Partenaire National	
Apprendre	Des enseignements, de bonnes pratiques et des leçons seront tirés et seront utilisés pour améliorer les capacités de décisions de gestion du PNUD et partenaires dans la matière.	A la fin du projet	Des leçons pertinentes seront tirées par l'équipe du projet et utilisées pour éclairer les décisions de gestion.	Partenaire National	
Assurance qualité du projet	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour identifier les forces et les faiblesses et d'informer pour améliorer la décision de la direction du projet	A la fin du projet	Des cas de force et de faiblesse seront examinés par la Coordination du projet et utilisés pour guider les décisions en vue d'améliorer la performance du projet.	PNUD ; Partenaire National	

Revoir et prendre des mesures correctives	Revue interne des données pour informer la prise de décision	A la fin du projet	La performance des données, les risques, les enseignements et la qualité seront discutés par le comité de gestion du projet et utilisés pour effectuer des corrections optimales	Equipe de projet Partenaire National	
Rapport du projet	Un rapport de mise en œuvre du programme	A la fin du projet (rapport final)	Un rapport final du projet est réalisé à la fin du projet pour renseigner sur les résultats acquis ainsi que les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre	Equipe de projet Partenaire National	
Revue du projet (comité de pilotage)	La Direction du projet effectuera un suivi régulier pour évaluer le rendement du projet et examiner le plan de travail pluriannuel afin d'assurer une budgétisation réaliste le long du cycle du projet. Une évaluation sera organisée à la fin du projet en vue de tirer les leçons et discuter les possibilités de d'extension et de capitaliser sur les résultats du projet et les leçons apprises auprès du public cible.	A la fin du projet	Tout retard ou préoccupation constaté en matière de qualité ou progrès plus lents que prévu devrait être discutée par la Direction de projet et des mesures de gestion seront convenues pour résoudre les problèmes identifiés.	Equipe de projet Partenaire National	

Titre de l'évaluation	Partenaires (éventuels)	Produit associé du plan stratégique	Effet du CPD	Date d'achèvement prévue	Parties prenantes clés de l'évaluation	Coût et source du financement
Evaluation finale	N/A	Produit 2.6: Les jeunes et les femmes au niveau national et dans les zones frontalières ont amélioré leurs connaissances sur les dangers de la radicalisation et du terrorisme.	Effet 2 du CPD	Janvier 2019	PNUD MIDEC	10.000 \$

Le projet sera soumis aux procédures standards en matière d'audit et de vérification des comptes du PNUD.

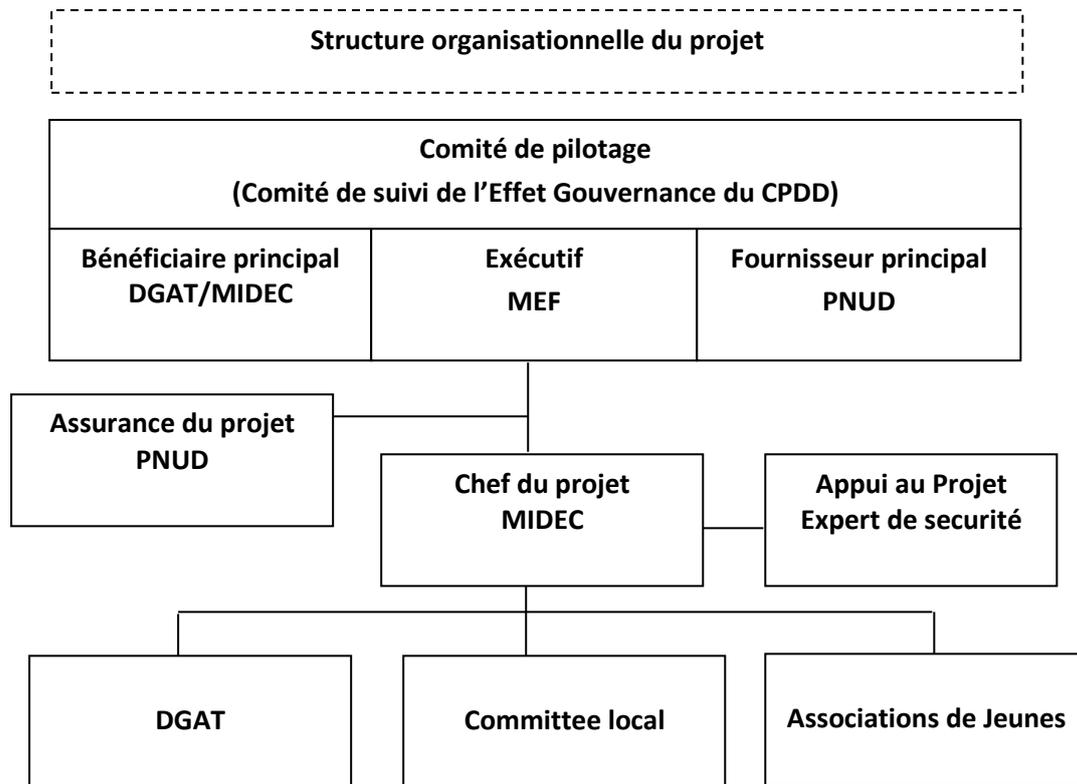
VII. PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu				PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		
		T1	T2	T3	T4		Source de financement	Poste budgétaire	Montant
Produit 1. Un dispositif de coordination de la gestion des frontières inclusif des populations locales est opérationnel au niveau de la Moughataa de Bassikounou	1.1.1. Mise en place du cadre légal du dispositif intégré de gestion des frontières aux niveaux régional et local		X			MIDEC/PNUD	Funding Windows	consultant	10.000
	1.1.2. Equipement des services de la coordination de gestion des frontières dans la Wilaya de Hodh El Chargui						Funding Windows	Ateliers Voyages consultants	18.000
	1.1.3. Formation des membres du comité régional et départemental sur la gestion intégrée de gestion des frontières		X			DGAT/DGSN/PNUD	Funding Windows	Ateliers Voyages consultants	13.000
	1.1.4. Formation des autorités régionales de sécurité et de justice sur les instruments internationaux contre le trafic illicite de drogue, la corruption, le trafic d'armes et la migration			X	X	DGAT/MJ/PNUD	Funding Windows	Ateliers Voyages consultants	12.000
	1.1.5. Acquisition de moyens de communications pour faciliter les échanges entre les membres des comités villageois et la sécurité de frontière		X	X		DGAT/PNUD	Funding Windows	Acquisition de matériels	15.000
	1.1.6. Élaboration d'un plan de communication et de sensibilisation sur les dangers du terrorisme			X	X	DGAT/PNUD	Funding Windows	Consultant atelier	15.000
	Sous Total Produit 1								83.000
Produit 2 Les capacités techniques et logistiques du dispositif de gestion de frontières sont améliorées pour	2.1.1 Equipement du poste frontalier de Fassalla en moyens techniques de contrôle de mouvement des personnes et de détection des ALPC		X	X	X	PNDHAH/DGAT/PNUD/OSC	Funding Windows	Acquisition equipment	25.000

contrôler les armes légères de petit calibre (ALPC) et le mouvement de personnes.	2.1.2: Formation des responsables de sécurité sur l'utilisation des équipements et leur maintenance			X		PNDHAH/DGAT /PNUD/OSC	Funding Windows	Atelier	16.500
	2.1.3. Organisation de réunions communautaires impliquant les forces de sécurité de gestion des frontières sur les thèmes sur la gestion des frontières, les ALPC, le terrorisme et la coordination avec les communautés		X	X	X	PNDHAH/DGAT/ PNUD/OSC	Funding Windows	Consultant Materiel communication Ateliers	30.000
	2.1.4 Réalisation de campagnes de sensibilisation des acteurs de gestion de frontières et des citoyens locaux sur la législation nationale en matière de détention et de circulation des ALPC		X	X	X	PNDHAH/DGAT /ONG/PNUD	Funding Windows	Consultant Materiel communication Ateliers	20.000
	2.1.5. Acquisition de motocycles pour les déplacements des responsables de sécurité des frontières pour le contrôle des mouvements frauduleux		X	X	X	PNDHAH/DGAT /PNUD	Funding Windows	Equipement	20.000
	2.1.6. Réalisation d'une enquête pour mesurer le degré de prise de conscience de la population sur les dangers des ALPC et la lutte contre le terrorisme		X	X	X	DGTA/PNDHAH /PNUD	Funding Windows	Consultant Atelier	20.000
	Sous-Total Produit 2								
Produit 3. Les femmes et les jeunes participent activement dans la gestion des frontières et la lutte contre le terrorisme.	2.2.1. Réalisation de campagnes de sensibilisation sur les dangers du terrorisme et la sécurité avec une représentation des jeunes et femmes et des chefs religieux dans les villages frontaliers		X	X	X	PNDHAH/DGAT /PNUD	Funding Windows	Matériel communication Consultant Atelier	25.000
	2.2.2. Sensibilisation des communautés, des femmes et des jeunes sur les dangers de la libre circulation des ALPC dans les villages frontaliers			X	X	PNDHAH/DGAT /PNUD/ONG	Funding Windows	Consultant Matériel communication Atelier	27.000
	2.2.3. Mise en œuvre d'activités génératrices de revenus pour soutenir l'autonomisation des jeunes et de femmes membres des comités villageois de sécurité		X	X	X	PNDHAH/PNU D/DGAT	Funding Windows	Equipement	100.000

		Sous Total Produit 3						152.000	
Produit 4 : Gestion du projet assurée	Couts de personnel							Couts de personnel	80.000
	Suivi évaluation							Missions	20.000
	Communications pour la visibilité	X	X	X	X	PNUD	PNUD	Consultant	20.000
	Matériel roulant						Funding Windows	Matériel communication	20.790
		Sous Total Produit 4						140.790	
		Contribution totale Funding Windows aux Produits						467.290	
		GMS sur Contribution Funding Windows (7%)						32.710	
		Contribution totale Funding Windows						500.000	
		Contribution totale PNUD aux Produits						40.000	
		Budget Total						540.000	

VIII. MODALITÉS DE GOUVERNANCE ET DE GESTION



Le Comité de pilotage du projet sera le Comité de suivi de l'Effet Gouvernance, intégré dans les instances de suivi de l'UNDAF (CPDD). Le Ministère de l'Economie et Finances (MEF), partenaire principal du PNUD en matière de Coopération, fera partie de ce Comité.

Le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MIDEC), à travers la Direction Générale de l'Administration Territoriale (DGAT) sera l'institution gouvernementale responsable de la mise en œuvre du projet et agira en qualité d'entité de réalisation/partenaire responsable.

Travaillant en étroite collaboration avec le MIDEC / DGAT, le bureau de pays du PNUD sera chargé : (i) de fournir des services d'assurance du projet au gouvernement, (ii) du recrutement du personnel du projet et de l'engagement des consultants et prestataires de services ; (iii) du contrôle des dépenses par rapport aux budgets approuvés par le Comité de projet ; et (iv) de s'assurer que toutes les activités, y compris les achats et les services financiers, seront menées dans le strict respect des procédures du PNUD. Un membre du personnel du PNUD sera chargé de la gestion quotidienne et du contrôle des finances du projet.

Le bureau de pays du PNUD fournira des services d'appui au projet dans les domaines : (i) des activités liées aux RH, y compris le recrutement de personnel du projet et consultants, la délivrance des contrats du personnel du projet et consultants, etc. ; (ii) des activités d'achat de biens et services pour le projet ; (iii) des transactions financières, etc. et facturera le DPC selon le barème des dépenses d'appui direct.

Le bureau du PNUD appliquera le Direct Project Costing (DPC). Une lettre d'accord sera signée avec le partenaire de mise en œuvre sur les services d'appui du PNUD à la mise en œuvre du projet.

Pour couvrir les coûts liés à la prestation des services ci-dessus, le PNUD réalisera une déduction sur le montant calculé à l'aide de la liste universelle de prix (UPL) en usage dans le système des Nations Unies.

Le PNUD Mauritanie assurera le contrôle et la gestion du budget global du projet. Il lui appartiendra d'effectuer le suivi de la mise en œuvre du projet, de rendre compte en temps utile au PNUD à New York des progrès réalisés. Il lui appartiendra également d'engager les expertes et autres ressources nécessaires

au projet et de gérer les contrats requis. En outre, il facilitera la coordination et la constitution de réseaux avec d'autres initiatives et institutions connexes dans le pays.

Pour réussir à atteindre les objectifs et résultats du projet, il est essentiel que l'avancement des différents éléments du projet soit suivi de près par les parties prenantes et autorités locales clés, en commençant par la finalisation des programmes de travail et dispositifs de mise en œuvre détaillés et propres à chaque élément, et jusqu'à la phase de mise en œuvre du projet. Ceci vise à faciliter l'identification précoce de risques potentiels au regard du bon achèvement du projet à l'aide d'une gestion adaptative et de mesures correctrices rapides, en tant que de besoin.

IX. CONTEXTE JURIDIQUE

Le présent Document de projet est l'instrument défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») entre le gouvernement de la Mauritanie et le PNUD, signé le 19 Juillet 1979. Toutes les références faites dans le SBAA à « l'Organisation chargée de l'exécution » sont réputées faire référence au « Partenaire de réalisation ».

Le présent projet sera réalisé par le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation / DGAT (« Partenaire de réalisation ») conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures, seulement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique.

X. GESTION DES RISQUES

1. Conformément aux dispositions de l'Article III du SBAA, la responsabilité de la sécurité du Partenaire de réalisation et de son personnel et de ses biens, et de la propriété du PNUD sous la garde du Partenaire de réalisation, relève du Partenaire de réalisation. À cette fin, le Partenaire de réalisation :
 - a) met en place un plan de sécurité approprié et veille à son administration, compte tenu de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est réalisé;
 - b) assume tous les risques et toutes les responsabilités liés à la mise en œuvre de la sécurité du Partenaire de réalisation et assure la mise en œuvre complète du plan de sécurité.
2. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer que des modifications y soient apportées si nécessaire. Le défaut de mise en place et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu du présent document sera réputé constituer un manquement aux obligations du Partenaire de réalisation au titre du présent Document de projet.
3. Le Partenaire de réalisation convient de déployer tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucuns des fonds du PNUD reçus en vertu du Document de projet ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999), laquelle liste peut être consultée à https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list.
4. La durabilité sociale et environnementale du projet sera favorisée par l'application des normes du PNUD en la matière (<http://www.undp.org/ses>) et du mécanisme de responsabilisation connexe (<http://www.undp.org/secu-srm>).
5. Le Partenaire de réalisation est tenu : a) de mener les activités liées au projet et au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, b) de mettre en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation élaboré pour le projet ou programme en conformité avec ces normes, et c) de s'employer de manière constructive et opportune à répondre à toute préoccupation et plainte émise par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et

autres parties prenantes au projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.

6. Tous les signataires du Document de projet sont tenus de coopérer de bonne foi à toute activité d'évaluation des engagements ou de respect des normes sociales et environnementales du PNUD en rapport avec le programme ou projet. Ceci inclut l'octroi de l'accès aux sites du projet au personnel correspondant et aux informations et à la documentation.
7. Le Partenaire de réalisation prendra des mesures appropriées de prévention du mésusage des fonds, de la fraude ou de la corruption du fait de ses personnels officiels, des consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires dans la réalisation du projet ou l'emploi des fonds du PNUD. Le Partenaire de réalisation veillera à ce que ses politiques de gestion financière et de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus provenant du PNUD ou acheminés par l'intermédiaire de celui-ci.
8. Les exigences énoncées dans les documents suivants en vigueur à la date de la signature du Document de projet s'appliquent au Partenaire de réalisation : a) la Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et b) les Directives relatives aux enquêtes du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Le Partenaire de réalisation accepte les exigences énoncées dans les documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à www.undp.org.
9. Au cas où il s'impose de procéder à une enquête, le PNUD a l'obligation d'enquêter sur tout aspect de ses projets et programmes. Le Partenaire de réalisation est tenu d'accorder sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition le personnel et la documentation appropriée et en accordant l'accès aux locaux du Partenaire de réalisation (et à ceux de ses consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires) à ces fins, à des heures et dans des conditions raisonnables ainsi que peut l'exiger l'objet de l'enquête. Au cas où l'exécution de cette obligation serait sujette à une limite, le PNUD consulte le Partenaire de réalisation pour trouver une solution.
10. Les signataires du présent Document de projet s'informent promptement les uns les autres de tout cas éventuel d'emploi inapproprié de fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en respectant dûment la confidentialité de cette information.

Lorsque le Partenaire de réalisation a connaissance de ce qu'un projet ou une activité du PNUD fait, en tout ou en partie, l'objet d'une enquête suite à des allégations de fraude/corruption, il en informe le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informe promptement le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Le Partenaire de réalisation fournit des informations périodiques au responsable du PNUD dans le pays et à l'OAI sur le statut de ladite enquête et sur les actions y afférentes.

11. Le PNUD a droit à un remboursement de la part du Partenaire de réalisation de tous fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conformes aux dispositions du Document de projet. Cette somme peut être déduite par le PNUD de tout paiement dû au Partenaire de réalisation au titre du présent accord ou de tout autre.

Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, le Partenaire de réalisation convient que les donateurs du PNUD (notamment le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds attribués aux activités figurant dans le présent Document de projet, peuvent se retourner contre lui pour recouvrer tous fonds dont il a été déterminé par le PNUD qu'ils ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet.

N.B.: Le terme « Document de projet » employé dans la présente clause est à interpréter comme incluant tout accord subsidiaire pertinent au titre du présent Document de projet, et notamment les accords avec les parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires.

12. Chaque contrat émis par le Partenaire de réalisation en rapport avec le présent Document de projet doit comporter une disposition selon laquelle il ne saurait être accordé, reçu ou promis de redevances, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ni autres paiements, si ce n'est ceux qui figurent dans la

proposition, en rapport avec le processus de sélection ou de réalisation du contrat, et prévoyant que le bénéficiaire de fonds du Partenaire de réalisation est tenu de coopérer avec toute enquête et tout audit après paiement quels qu'ils soient.

13. Au cas où le PNUD s'adresserait aux autorités nationales compétentes pour entamer des actions juridiques appropriées concernant toute faute présumée en rapport avec le projet, le gouvernement veillera à ce que lesdites autorités nationales enquêtent activement sur l'affaire et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il aura été déterminé qu'elles ont participé à la commission de la faute, recouvrent les fonds et rendent tous les fonds recouvrés au PNUD.
 14. Le Partenaire de réalisation est tenu de veiller à ce que toutes ses obligations énoncées dans la présente section à la rubrique « gestion des risques » soient transférées à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et à ce que toutes les clauses de la présente section intitulées « clauses standard de gestion des risques » soient incluses, *mutatis mutandis*, dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus suite au présent Document de projet.
-